

Décision

Générale

colonial

Décision n° 194 décision n° 194 du 25 mars 1942

n° 194

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 mars 1942

Numéro JO

n° 544 du 31/03/1942

Date du numéro

31 mars 1942

TEXTE INTÉGRAL

La solde mensuelle de l'interprète auxiliaire Abdou Mohamed Bourhane est portée, pour compter du 1er avril 1942, à 570 francs.